

**Point information citoyenneté de  
l'Hôtel de Ville de Montreuil**

*La séance est ouverte à 19 heures en présence de :*

*Élue : Tania Assouline, adjointe à la démocratie locale de la ville de Montreuil*

*Services de la ville : Sylvie Baste, Mission Citoyenneté - Direction Citoyenneté, Politique de la Ville, Jeunesse, Vie des Quartiers et Gilles Pradeau, consultant accompagnant la mise en place du budget participatif.*

*Représentants des conseils : Frédéric Benaza, Marie-Hélène Carlier, Marisol Corral, Bernard Lelièvre, Frédéric Marion, Annie Piergentili, Mario Cappelletto, François Lobiyed, Pierre-Alexandre Debrinski.*

\* \* \*

**1 Point d'étape (prolongation du vote)**

Tania Assouline rappelle que des dysfonctionnements au niveau des modules de vote, ajoutés aux attentats survenus le 13 novembre, ont amené les équipes à prolonger le vote jusqu'au 14 décembre. Si certains dysfonctionnements ont été résolus depuis, beaucoup de personnes n'ont pas pu voter. Le vote sera donc de nouveau prolongé et se clôturera le 18 janvier. Cette prolongation sera annoncée dans le journal municipal, ainsi que les résultats du vote.

La question du vote papier, qui n'a pas été retenue faute de moyens, se pose encore. Si les bornes numériques permettent de limiter la fracture numérique, elle reste présente, et rend nécessaire une réflexion sur des modalités de vote adaptées. Il serait envisageable, comme le CDQ Villiers-Barbusse le proposait, d'organiser des initiatives, pourquoi pas autour des bornes numériques.

Tania Assouline a recensé à ce jour 1200 votants, répartis dans les différents secteurs – 326 sur le Bas Montreuil/République/Etienne Marcel/Chanzy/Bobillot ; 193 sur La Noue/Clos-Français/ Villiers Barbusse ; 319 sur Solidarité Carnot/Centre ville/Jean Moulin/Beaumonts ; 118 sur Ramenas/Léo Lagrange/Branly/ Boissière ; 170 sur Bel Air/Grands Pêcheurs/Murs-à-Pêches /Paul Signac ; et 89 sur Ruffins/Théophile Sueur Montreuil/ Le Morillon qui compte le moins de projets déposés.

Marie-Hélène C. remarque que les quartiers les plus populaires comptent le moins de votants.

Tania Assouline constate la même tendance aux élections. La démocratie locale pourrait travailler plus en profondeur sur ces quartiers. Il est nécessaire d'attirer plus de votants, et conférer ainsi une plus grande légitimité aux projets. Toutefois, le vote ne constitue qu'un des aspects du BP, à côté de l'incitation à déposer des projets et de l'investissement des porteurs de projet dans leur ville.

Sylvie Baste dénombre 75 demandes d'aide, résolues à ce jour, depuis l'ouverture du vote, révélant diverses difficultés techniques - incompatibilité de navigateurs, projets apparaissant de façon aléatoire, non récupération du mot de passe et non réception des confirmations de compte notamment. En outre, des difficultés liées à l'ergonomie du site ont été remontées ; les pages et les boutons seront modifiés en conséquence avant les congés.

Mario C. constate que le problème des « adresses déjà connues » demeure. Il rapporte par ailleurs avoir élaboré un guide utilisateur avec des captures d'écran pour les gens du quartier.

Sylvie Baste fait part de son intérêt pour ce guide explicatif, en complément du sien, pour le site.

Mario C. remarque que le « glissé » des projets n'est pas très explicatif, et difficile à appréhender.

*Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.*

Gilles Pradeau revient sur l'idée d'un tutoriel vidéo et se propose de le réaliser.

Tania Assouline suggère d'attendre que l'arborescence du site soit modifiée avant d'intégrer la vidéo.

Frédéric B. explique avoir épuisé toutes les ressources de communication à sa disposition pour un rapport de vote insuffisant. Le CDQ souhaite prendre une part active à la communication et mettre en place une campagne pour la citoyenneté et la démocratie participative.

Marisol C. suggère d'informer les votants que les adresses électroniques « gmail » permettent de valider le vote. En revanche, le « glissé » des projets fonctionne mal.

Tania Assouline précise que, smartphones et tablettes, sont incompatibles avec le « glissé » de projet.

Marisol C. constate que, malgré les efforts déployés, les habitants ont du mal à s'appropriier les outils et à comprendre les enjeux de la démocratie locale. Elle n'est pas sûre de parvenir à un résultat satisfaisant d'ici le vote.

Bernard L. a rencontré le problème de défilement des projets lors du vote. Il estime de son côté que la participation au prochain vote est conditionnée par l'aboutissement des projets votés.

Pierre-Alexandre D. propose une redirection sur le site vers gmail.com ou laposte.net pour la création d'emails valides. L'idée de la vidéo lui semble intéressante, mais en l'organisant par étapes illustrées. Il propose également de reprendre l'idée de réunions autour des bornes numériques.

Gilles Pradeau fait remarquer que l'utilisation des bornes numériques n'est pas évidente.

Sylvie Baste confirme la difficulté liée au tactile ; l'utilisation des bornes nécessite la disponibilité d'agents dans les structures.

Pierre Alexandre D. souhaiterait distribuer le tutoriel de vote le 5 janvier, et propose de déléguer à certaines personnes la distribution de tracts dans les boîtes aux lettres du quartier.

Tania Assouline explique ne pas avoir le budget ; néanmoins le flyer peut être spécifique au CDQ.

Sylvie Baste indique que des affiches et des cartes postales pour le prolongement du vote, seront disponibles début janvier dans les lieux publics habituels.

Marie-Hélène C. propose d'ajouter un bandeau avec la date du vote sur les tracts existants.

François L. soulève la complexité du vote numérique. Il serait judicieux d'organiser un vote papier dans les CDQ ; les bulletins seraient ensuite saisis électroniquement par des volontaires.

Tania Assouline suggère, faute de moyens, d'organiser ce système pour la prochaine édition.

Frédéric B. indique avoir initié un événement de ce type le 14 novembre, annulé suite aux attentats.

Frédéric M. s'inquiète des possibilités de fraudes favorisées par la création d'emails en quantité.

Frédéric B. explique que ces pratiques sont tout de suite repérées.

En réponse à Marie-Hélène C. qui juge que d'autres options sont possibles, Tania Assouline répond que l'email est l'unique moyen de sécuriser le vote.

## **2 Les modalités d'association des habitants et l'articulation avec les instances et démarches participatives existantes (ANRU, etc)**

*Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.*

Gilles Pradeau rappelle la nécessité de sortir sans retard, des projets conformes à ce que les gens ont voté. Il serait intéressant de voir comment accompagner cette phase d'association des habitants. Quelques questions ont été préparées afin de dégager les règles basiques qui paraissent importantes.

Annie P. demande si le comité de suivi sera institué directement après le vote.

Tania Assouline indique que la coordination des CDQ devrait se transformer en comité de suivi du budget participatif ; certains porteurs de projets pourraient y être invités ponctuellement.

Annie P. indique que le Conseil des aînés aurait souhaité y prendre part.

Tania Assouline objecte que le conseil des aînés doit d'abord mettre en place une méthodologie ; cependant, rien n'empêche de les inviter ponctuellement.

Gilles Pradeau insiste sur la nécessité de proposer un cadre qui intéresse tous les participants.

**- Qu'est ce qui pourrait coïncider en 2016 ?**

Marie-Hélène C. répond quelle serait gênée, pour des questions de légitimité, que des projets pour lesquels le CDQ n'aurait eu aucun contact avec le porteur, soient élus.

Frédéric B. estime que la durée et la complexité technique de mise en place pourraient coïncider ; une estimation et une collecte rapide d'information sont nécessaires en amont. Il faut par ailleurs avancer sur la méthodologie à chaque séance du comité de suivi.

Tania Assouline confirme qu'un travail de programmation sera à effectuer une fois les projets connus.

François L. rappelle que l'information et l'éducation du citoyen au projet est indispensable.

Mario C. craint, une fois l'étude de faisabilité réalisée, l'apparition de vices dans le projet.

Annie P. craint une concurrence entre les budgets participatifs et les projets de la Ville.

Frédéric M. craint la différence d'interprétation entre le projet déposé et la réalité ; les analyses peuvent avoir été bâclées et les projets irréalisables, du fait par exemple de la législation.

Pierre-Alexandre D. pense au problème de la sécurisation juridique des projets contestés.

Sylvie Baste s'interroge sur la manière de maintenir la co-construction jusqu'à la réalisation du projet.

Gilles Pradeau s'interroge sur les conséquences de la disparition du porteur de projet avant ou après la réalisation.

**- Entre respect du projet initial des porteurs et appropriations collectives, quelle place spécifique des porteurs de projets ? (droit de veto ? devoirs particuliers ?)**

Gilles Pradeau demande quels seraient les recours du porteur d'un projet contesté.

Tania Assouline confirme que des cas existent, comme le projet de square Mandela sur un terrain de l'OPH, où l'amicale des locataires a décrété que le projet empiétait sur du privé.

Gilles Pradeau rappelle que la loi oblige le bailleur à engager une concertation pour tous les projets sur domaines privés relevant des bailleurs sociaux. Il s'agit de savoir comment organiser la concertation sur certains projets. Les porteurs de projet ont-ils des pouvoirs particuliers ?

Tania Assouline répond que le pouvoir dépend du porteur et de son investissement dans le projet. Cependant, une fois retenu, le projet relève du domaine public et est suivi par le CDQ.

*Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.*

Mario C. présume qu'un suivi général sera opéré par le comité, et un suivi projet par projet par un comité de pilotage. Une première réunion de présentation du projet avec le porteur et le CDQ serait nécessaire pour expliquer les réalisations techniques.

Tania Assouline souligne que le PEPA fonctionne sur la concertation, avec une réunion de présentation, des discussions publiques, et des allers-retours entre services techniques/ habitants.

Gilles Pradeau demande si un socle minimal de concertation doit être institué pour les projets.

Frédéric B. estime cela possible sur des projets à faible impact.

Tania Assouline pense que la démarche de concertation se décidera en fonction des projets.

François L. propose la mise en place d'un suivi de maîtrise d'œuvre par quelques personnes.

Tania Assouline souligne que cela se passe ainsi dans les PEPA.

Frédéric B. objecte que la signalétique, qui obéit aux chartes administratives et techniques des grosses sociétés et à un cahier des charges très conséquent, pose souci avec les PEPA.

Gilles Pradeau demande si, au-delà du suivi, le PEPA peut s'approprier le projet plus largement.

Marie-Hélène C. souligne que l'aménagement de la place Carnot, pour lequel des concertations avaient été menées, a finalement abouti à l'installation de PAV contre l'avis des habitants.

Frédéric M. estime que certains gros projets ne devraient pas figurer dans le budget participatif.

Tania Assouline répond qu'il s'agira de définir à l'avenir des critères d'exclusion de certains projets.

Gilles Pradeau synthétise les débats : « une base minimale de concertation, avec une première réunion des services techniques avec le porteur et le CDQ ; trois ou quatre personnes suivront les travaux sur le modèle des PEPA. Des réunions publiques pourront être organisées. Les services devront faire des allers-retours avec des groupes projet. Aucun droit de veto n'est accordé, sauf force majeure ou problème de légalité ». Sur proposition de Frédéric B. est ajouté que « les conseils de quartier peuvent participer à la régulation des projets ».

Gilles Pradeau s'enquiert de la possibilité du porteur de projet de participer au cahier des charges.

Marie-Hélène C. préciserait que le groupe projet, dont le porteur fait partie, pourrait y participer.

Marisol C. objecte que ces allers-retours vont considérablement allonger les délais de réalisation.

Tania Assouline fait valoir que ces dispositions seraient valables pour les projets simples uniquement.

**- Quel(s) pouvoir(s) du comité de suivi dans les suivis des travaux ? Une charte complétant la charte budget participatif ?**

Pierre-Alexandre D. propose de catégoriser les projets par thématique, par type de procédure administrative engagée, et enfin par coût. Des réunions publiques par thématiques seraient ensuite organisées, permettant ainsi un échange d'expériences entre les porteurs.

Gilles Pradeau propose :

- Au niveau des quartiers, une commission des projets BP qui se réunirait au rythme des projets avec les antennes, le conseil de quartier et les porteurs, et avec pour objectif de décider de la mise en œuvre concertée des projet retenus, la construction des projets en lien avec les riverains, permettre la rencontre entre les porteurs, participer à l'élaboration d'appels d'offre et aux chantiers participatifs ;

*Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.*

- Au niveau montreuillois : un comité de pilotage trimestriel, avec le comité de suivi et les services instructeurs, animant des groupes d'échange entre les projets d'une même thématique, avec pour objectif d'échanger les bonnes pratiques sur des projets similaires, permettre la remontée d'information des commissions BP sur les avancées et les blocages des chantiers, établir un tableau de bord, faire circuler l'information et décloisonner les quartiers en visant les synergies, préparer les améliorations pour la démarche en 2017.

Tania Assouline suggère de remonter la « mise en œuvre concertée » au niveau montreuillois où les habitants ont l'habitude des concertations, et qui s'avère plus difficile au niveau des quartiers.

Gilles Pradeau demande quelle serait la fréquence des réunions de suivi.

Tania Assouline propose de travailler sur un calendrier « coordination comité de suivi » avec Sylvie Baste et de le soumettre au prochain comité.

Gilles Pradeau trouverait intéressant que certains projets sortent avant la prochaine campagne de vote.

François L. manifeste son mécontentement sur l'élaboration des ordres du jour; une équipe d'animation devrait s'en charger comme cela se faisait auparavant, et non pas l'administration.

Frédéric M. rappelle que cette décision a été prise collectivement; un bilan sera réalisé au bout d'une période d'un ou deux ans de pratique.

La date du prochain comité du budget participatif est fixée au jeudi 28 janvier à 19h, sous réserve de confirmation de Sylvie Baste.

### **3 Comment poursuivre l'évaluation dans une optique d'apprentissage ?**

Cette question n'est pas abordée en séance.

*La séance est levée à 21 h 25*